

Questions orales

Étant donné qu'il se dit préoccupé par le chômage au Canada et que la Colombie-Britannique connaît déjà un taux de chômage de 13.6 p. 100, le ministre va-t-il prévoir, dans son budget de la semaine prochaine, des crédits destinés à protéger ces emplois dans le secteur de la pêche ou du moins, à offrir d'autres débouchés aux pêcheurs de la Colombie-Britannique?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai reçu un certain nombre d'instances à cet égard et je tiendrai compte, c'est évident, de l'opinion de mon collègue. Je voudrais, cependant, lui rappeler que c'est plus le budget des dépenses que l'exposé budgétaire qui prévoit l'affectation des fonds; or, ce budget sera déposé avant la fin du mois. A ce moment-là, mon collègue pourra également voir les crédits accordés au ministère des Pêches et des Océans cette année et les sommes affectées à la Colombie-Britannique en particulier.

Je suis tout à fait disposé à lui concéder que le secteur de la pêche en Colombie-Britannique est dans une situation précaire. Depuis quelques mois, le ministre des Pêches et des Océans fait tout en son pouvoir pour y remédier. D'autres mesures seront prises, je l'espère dans les mois à venir.

M. Miller: Le ministre n'est pas sans savoir que son collègue, le ministre des Pêches et des Océans, n'est pas parmi nous aujourd'hui et que certaines questions s'adresseraient plutôt à lui.

LE PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES SALMONIDÉS

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Monsieur le Président, dans le dernier document qu'il a soumis au Conseil consultatif du ministre, le ministère des Pêches et des Océans reconnaît qu'en 1984, 1985 et 1986, on assistera à une réduction importante des stocks de saumon chinook et coho. C'est ce qui fait qu'il y aura une perte d'emplois, qu'il y ait ou non un programme de rachat et une réduction de la flotte.

Le ministre pourrait-il garantir à la Chambre et aux pêcheurs de la Colombie-Britannique qui sont parmi nous aujourd'hui qu'il donnera son appui inconditionnel aux recommandations que le ministre des Pêches et des Océans pourrait lui faire au sujet de la nécessité d'étendre le programme de mise en valeur des salmonidés et d'accroître les débouchés que ce programme peut offrir aux habitants de la Colombie-Britannique?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, les faits prouvent, selon moi, que depuis 10 ans en particulier, le gouvernement joue un rôle très important dans le bien-être des pêcheurs et dans la survie du secteur de la pêche. Depuis 10 ou 15 ans, il a pris un certain nombre de mesures sur les côtes est et ouest. En fait, il l'a fait encore tout récemment sur la côte est. Je peux garantir à mon collègue que le gouvernement prêtera une oreille des plus attentives aux instances présentées par les représentants du secteur de la pêche et les pêcheurs de la côte ouest.

M. Miller: Une question supplémentaire . . .

M. le Président: La parole est au député de Fraser Valley-Ouest.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA NOUVELLE SELON LAQUELLE ON AURAIT CONFISQUÉ LES COMPTES DE BANQUE D'ENFANTS

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. D'après les journaux, le ministre aurait déclaré que «ceux qui éprouvent des embarras financiers parce que le fisc leur réclame des arrérages d'impôts n'ont que ce qu'ils méritent». Les Canadiens méritent-ils de se faire réveiller à 6 h 30 du matin par un coup de téléphone d'un fonctionnaire de l'impôt qui exige qu'on lui remette \$34,000 comptant dans les sept jours? Les Canadiens méritent-ils de se faire harceler jusqu'à ce qu'ils subissent une dépression nerveuse? Les contribuables canadiens méritent-ils que Revenu Canada confisque le compte en banque de leurs enfants? Plus précisément, est-il vrai que Revenu Canada a confisqué l'argent déposé par des enfants dans leur compte en banque pour payer la nouvelle cotisation d'impôt de leurs parents? Dans l'affirmative, le ministre approuve-t-il cette pratique? Sinon y mettra-t-il fin immédiatement?

Des voix: Bravo!

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'aimerais faire une brève remarque à propos de la citation faite par le député. J'indiquais, dans une entrevue, que lorsqu'un contribuable, à la limite, voyait certains de ses biens saisis par le ministère du Revenu, dans la totalité des situations que j'ai examinées, cela était le résultat d'une grossière négligence de la part du contribuable, savoir ne pas répondre aux demandes répétées du ministère, et ceci, avec de nombreux délais de grâce. Si on examine les dispositions de la loi et si, malheureusement, la négligence du contribuable de répondre au ministère avait entraîné une mesure aussi contraignante ou aussi draconienne de la part du ministère, cela était le résultat d'une négligence à communiquer avec le ministère afin d'expliquer sa situation, si elle était difficile, ou encore d'indiquer dans quels délais on était disposé à payer ses impôts.

Le député se réfère maintenant à un élément de nouvelles qui parle de la saisie d'un compte en banque d'un enfant. J'ai obtenu l'explication de ce cas particulier, et c'est la banque en cause où se trouvait le compte du contribuable qui a commis l'erreur, puisque le compte du fils du contribuable affichait le même nom. Cette banque nous a indiqué que c'était elle, l'institution financière, qui avait commis l'erreur et que cette erreur avait été corrigée.

[Traduction]

M. Wenman: Si seulement il n'y en avait qu'un seul.